

61^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 27 juin 2022 à 18h30

Au Centre Culturelle et Sportif de Courfaivre (CCSC)

- Présidente** : Mme Agnès Veya, Présidente
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin, M. le Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier
- Excusé** : M. Raoul Jaeggi
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 23 du 24 juin 2022, par affichage public, sur le site internet de la Commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

La présidente, Mme Agnès Veya, ouvre la séance.

Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

La Présidente informe qu'une petite erreur est survenue dans la numérotation des messages. Cette dernière a été corrigée et n'a aucun impact sur les messages et l'ordre du jour.

L'ordre du jour ne subit pas de modification et est accepté.

1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

M. Blaise Schüll (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre
M. Vincent Voyame (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury
M. Eric Zuber (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. José Raul Perez
M. Pascal Crétin (PDC) est excusé et remplacé par M. Patrice Baume
M. Bernard Vallat (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte
M. Kevin Challet (PS+Verts) est excusé et remplacé par M. André Irminger
M. Bernhard Wipfli (PS+Verts) est excusé et remplacé par Mathias Erba
Mme Ouarda Mahmoudi (HSA) est excusée et remplacée par M. André Altermatt
M. Nicolas Kottelat (UDC) est annoncé avec quelques minutes de retard.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2022

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteure.

3. Communications

Mme Veya informe des différents documents reçus :

- ◆ Une séance extraordinaire du Conseil général aura lieu le 5 septembre 2022 pour traiter les modifications du règlement d'organisation et d'administration de la commune mixte de Haute-Sorne
- ◆ Une rencontre des bureaux des Conseils généraux et des Conseils de ville aura lieu en septembre
- ◆ Démission de M. Joël Gisiger de la commission de l'environnement
- ◆ Elle a eu le plaisir de participer à l'assemblée générale de la Maison de l'Enfance de Haute-Sorne (MEHS) et relève l'engagement de l'équipe d'éducatrices et d'éducateurs
- ◆ Elle a eu le bonheur de participer aux mérites sportifs, culturels et citoyens de Haute-Sorne
- ◆ La fête de Bassecourt s'amuse et Slow Up ont pu se dérouler dans la joie et la bonne humeur.

Afin que la séance se déroule au mieux, la présidente demande de respecter le temps à disposition lors des questions orales.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal.

◆ Campagne de sensibilisation – élections communales 2022

« L'Association Jurassienne des Communes en collaboration avec le Canton a décidé de se préoccuper du bon fonctionnement des prochaines élections communales d'octobre prochain. Il ne sera pas facile de remplir des listes de candidates ou candidats pour assurer, dans bien des communes, le bon fonctionnement de nos institutions.

Pour notre Commune, c'est aussi compliqué d'après ce que l'on entend des formations politiques. L'AJC anime une campagne de sensibilisation auprès de toutes les communes du Canton et aussi, indirectement, auprès des personnes déjà engagées et celles qui sont prêtes à le faire mais hésitent encore.

La campagne se fait par voie d'affiches, que vous pouvez voir ici représentées, par distribution de flyers que j'ai déposés devant vous, dans nos médias régionaux QJ et RFJ et bien-sûr, sur les réseaux sociaux.

La campagne se déroule en 2 parties avec le slogan « Je m'engage » jusqu'à la clôture du dépôt des listes à fin août et ensuite se poursuit jusqu'à la fin du scrutin en octobre avec un autre slogan « Je vote ».

Vous pouvez utiliser ces supports pour aller au-devant de la population pour trouver des personnes qui ont l'envie de s'investir pour leur Commune. C'est peut-être un moyen d'aborder plus facilement l'approche et l'adhésion.

Comme je le rappelle souvent, les citoyennes et citoyens ont des droits mais aussi des devoirs et un de ces devoirs c'est de veiller au bon fonctionnement de sa commune dans le cadre du renouvellement de ses autorités ».

◆ Réctification « 40 ans 40 Chênes »

« Contrairement à ce qui a été écrit dans la presse concernant le communiqué à la suite de l'Assemblée générale de la Société d'Embellissement de Courfaivre, l'action « 40 ans 40 Chênes » demandée par le Canton lors de la commémoration de l'anniversaire de sa création, plus de 40 arbres, dont beaucoup de chênes, ont été plantés dans différents endroits de notre commune, et, bien-sûr, aussi à Courfaivre »

◆ **Agrandissement école primaire de Bassecourt**

« Les 4 classes supplémentaires à l'école primaire de Bassecourt seront bientôt terminées et pourront être ouvertes pour la rentrée d'août prochain. Grâce à la bonne volonté de chacune et chacun, les délais sont respectés. »

◆ **Plan général d'alimentation en eau de consommation (PGA)**

« Une information sur le dossier PGA (Plan Général d'Alimentation en eau de consommation) vous sera présentée lors d'une prochaine séance du législatif. Une présentation au Conseil communal a déjà été faite qui doit maintenant se prononcer sur son acceptation ».

◆ **SEOD – séance d'information au sujet de la déchetterie de Boécourt**

« On entend beaucoup de choses sur la décharge du SEOD à Boécourt. Si vous voulez en savoir plus à ce sujet. Une conférence publique aura lieu ce jeudi 30 juin 2022 à Cinémont. Vous aurez des informations sur les obligations du SEOD face aux déchets amenés et stockés et à l'accueil de mâchefers entre autre ».

Pour terminer, le Maire souhaite au nom du Conseil communal, un bel été, d'agréables vacances à l'ensemble des personnes présentes et de profiter de ces quelques semaines de calme pour se retrouver en pleine forme et motivés pour affronter les derniers mois de cette 2^{ème} législature et par conséquent, les prochaines élections communales de cet automne.

4. Questions orales

La présidente informe que 6 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

Question no 1 intitulée « Projet de géothermie profonde », par M. Gérald Steiner (PDC) :

M. Steiner interpelle l'exécutif en ces termes :

« La presse s'est fait l'écho, dans son édition du 21 juin 2022, d'une convention qui a ou aurait été conclue, offrant des conditions optimales au niveau de la sécurité s'agissant du projet de géothermie. Selon les opposants, il s'agirait de poudre aux yeux.

La presse rapporte notamment que les ministres, lors de la conférence de presse, « auraient tenu compte des préoccupations de la population locale et des milieux entrepreneuriaux ». Au vu de ces déclarations, nous partons de l'idée que la commune de Haute-Sorne a été à tout le moins, sinon associée, aux discussions, entendue et écoutée par le Gouvernement et les signataires de la convention. Qu'en est-il dès lors ?

Ma question est ainsi la suivante :

Le Conseil communal de Haute-Sorne a-t-il été entendu, respectivement convoqué et associé aux discussions qui ont conduit à la convention dont il est fait état et qui donnerait toutes les garanties sécuritaires pour le projet de Haute-Sorne ? Le Conseil communal est-il au courant du contenu de cette convention et quel est son avis à ce sujet ?

A mon sens, la commune, par le Conseil communal, ne peut en aucun cas éluder ces questions et prétexter le fait qu'il s'agit d'un projet cantonal, voir fédéral, et qu'elle n'a pas son mot à dire, dans la mesure où le projet en question s'inscrit sur le territoire de la commune et suscite bon nombre de réactions, tant de personnes favorables qu'opposées au projet ».

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire dont voici un extrait :

« M. le Maire rappelle qu'une convention avait été signée 2015 avec les promoteurs et le canton du Jura. Ladite convention est toujours valable. La commune est associée puisque dès le début de l'année, lorsque le Gouvernement a communiqué sur la poursuite du projet on a été convoqué et la commune a désigné deux représentants, à savoir le Maire et le M. Raoul Jaeggi, conseiller communal, pour participer à ces séances. Lors de ces séances, il a été dit que diverses autres informations ou autres projets de sécurité devaient être étudiés.

Les autorités communales sont parties prenantes du projet et sont tenues au courant. Un groupe de patronage sera créé dont le maire en fera partie. Il y aura un comité de suivi et d'information. Ce groupe de sécurité et d'information sera composé de deux personnes du Conseil communal de Haute-Sorne, une personne du Conseil communal de Boécourt, une personne du Conseil communal de Saulcy, il y aura également quatre personnes qui seront définies pour représenter la population de Haute-Sorne et il faudrait voir comment on va trouver ces personnes.

Les associations patronales seront représentées avec deux personnes, l'association des agriculteurs avec une personne, l'association jurassienne des propriétaires avec une personne, le canton du Jura avec deux personnes, l'office fédéral de l'énergie avec une personne, Geo-Energie Jura SA avec deux personnes, l'association de la protection de la nature avec deux personnes et Géothermie Jura avec une personne. Quant à l'association Citoyens Responsables Jura, elle peut siéger avec une personne mais elle a refusé de se mettre à la table pour discuter du projet. Ce que les Autorités communales regrettent.

Par ses représentants, la commune de Haute-Sorne sera au cœur des débats et pourra faire part de ses préoccupations. Des informations complémentaires vous parviendront lorsque ces personnes auront été nommées et lorsque la première séance aura eu lieu ».

M. Steiner est satisfait de la réponse.

Question no 2 intitulée « Participation de la commune de Haute-Sorne au syndicat d'agglomération de Delémont » posée par M. Michel Lando (UDC) :

M. Lando interpelle l'exécutif en ces termes :

« La presse locale s'est faite dernièrement l'écho des velléités d'agrandissement de l'Agglo Delémont. Selon la Chargée de mission Aline Cuomo, presque toutes les communes de la Vallée auraient répondu positivement (cela inclus semble-t-il Haute-Sorne). Un éminent conseiller communal que je questionnais sur le sujet m'indiquait qu'il est impératif aujourd'hui de s'unir pour bénéficier de la manne fédérale. Connaissant l'habituel ethnocentrisme de notre chef-lieu (les mauvaises langues ajoutent prétendent que si elle avait été montée sur roulette, la Tour Réfouss du Château de Porrentruy serait déjà à Delémont depuis longtemps), on peut s'alarmer du souhait de notre exécutif de rejoindre ce syndicat. Peut-être eût-il fallu aborder le sujet avec Rossemaison.

Mes 2 questions au Conseil communal :

1. Les habitants de Haute-Sorne pourraient-ils être consultés sur cette décision ?
2. Quelles sont les modalités de cette participation (cotisation, qui représente Haute-Sorne) ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse. »

Réponse de M. Jean-Bernard Vallat, maire dont voici un extrait :

« Bien sûr que la commune de Haute-Sorne a été approchée pour rejoindre le syndicat de l'Agglomération de Delémont. Pour savoir si on avait à rejoindre et à former une plus grande agglomération, le Conseil communal a reçu une délégation du comité et suite aux informations reçues et aux éléments donnés, le Conseil communal a décidé d'entrer en matière pour ce projet. Sur les communes du district, seules deux ont décidé de ne pas y adhérer. On n'a pas encore discuté des points évoqués dans votre question. Si notre commune pouvait adhérer dans cette agglomération elle pourrait en tirer un avantage certain et une plus grande aide dans les projets soutenus par la confédération pourrait voir le jour et bénéficier d'une aide financière plus importante. Le jour où l'on sera

en agglomération avec l'ensemble ou une partie des communes du district de Delémont, il est fort probable que le syndicat entre en matière pour soutenir des projets conséquents comme le sous-voies à Glovelier. Concernant la manière d'y adhérer et des modalités de participation, il est encore trop tôt pour pouvoir y répondre, car la consultation vient de se terminer. Des informations complémentaires vous seront communiquées dès que le dossier aura pris plus de consistance. Il faudra aussi définir qui est compétent pour l'adhésion à cette agglomération, si c'est l'exécutif, le législatif ou le peuple ».

M. Lando est satisfait de la réponse.

Question no 3 intitulée « Manque de place en crèche » posée par Mme Céline Grellier (HSA) :

Mme Céline Grellier interpelle l'exécutif en ces termes :

« Lors de l'inauguration de la crèche à Courfaivre, il a été soulevé que de nombreuses familles n'ont pas encore de solution de garde pour la rentrée prochaine.

Quand on voit combien d'années et de porteurs de projet il a fallu pour que le projet de la crèche se fasse, HSA se demande :

Quelles sont les démarches entreprises par le Conseil communal pour palier à cet état de fait préoccupant et dans quel délai de réalisation ?

Réponse de M. Pascal Crétin, conseiller communal dont voici un extrait :

« Il se trouve que cet après-midi j'étais à la commission cantonale des affaires sociales. Ce point a été discuté puisqu'il n'y a pas que la commune de Haute-Sorne où il y a des manques de places. J'ai fait remarquer qu'il manque des places chez nous mais selon la Ministre, la situation des finances cantonales est très difficile car elles sont fortement mises à contribution. Ce dossier n'est pas oublié ».

Mme Grellier est non satisfaite de la réponse.

Question no 4 intitulé « Suivi de projets impliquant la plantation d'arbres » posée par M. Eric loiset (PS-Verts) :

M. loiset interpelle l'exécutif en ces termes :

« Suite à ma question orale du Conseil général du 15 mars 2021, le Conseiller communal alors en charge du dicastère forêts, pâturages et affaires bourgeoises, Monsieur Jaeggi, m'avait répondu que des arbres allaient être replantés sur le site de l'ancienne carrière de la Morée à l'automne, au mieux au printemps 2022.

Lors de la présentation des travaux de réfection du réservoir de compensation situé entre Bertincourt et Undervelier par la conseillère communale Mme Soltermann, une revégétalisation du site avait été mentionnée.

Devant l'administration communale, à la Rue de la Fenatte 14, 3 arbres ont été coupés pour permettre la réalisation du chauffage à pellets dans le bâtiment SETAG. A cet emplacement, la place de stationnement du camion livrant les pellets sera créée pour le remplissage de la citerne au sous-sol.

Est-ce que le Conseil communal peut communiquer les dates d'intervention sur ces sites en lien avec une plantation d'arbres ?

Et peut-il indiquer brièvement quelles sont les interventions qui vont y être menées (essences, nombre) ? »

Réponse de M. Pascal Crétin, conseiller communal dont voici un extrait :

« Concernant la carrière de la Morée, je donnerai deux documents au bureau du Conseil général pour répondre à votre question. Les réponses à votre question s'y trouvent.

Pour le réservoir de compensation, il a été constaté qu'il n'y a rien de mieux que la graine qui pousse d'elle-même à cet endroit où elle vient naturellement. De plus, la caillasse rocailleuse présente ne

permettrait pas une bonne maturité des plants. Il est évident que la plantation fait gagner quelques années mais 5 ou 10 ans, dans un cycle de révolution forestier, c'est plutôt insignifiant.

Pour ce qui est des trois arbres coupés devant le bâtiment de l'administration communale, ils seront remplacés cet automne. Les 3 m³ de résidus de coupes seront valorisés par Thermobois et brûlés dans une chaudière régionale. Je peux aussi mentionner que le tronc de l'un des pins est à contempler actuellement à la cabane du Folpotat à Soulce. Il a été valorisé en fontaine ».

M. loset est satisfait de la réponse.

Question no 5 intitulée « Projet de géothermie profonde en Haute-Sorne : quels représentants de la Commune dans les organes de contrôle ? » posée par M. Michel Lando (UDC) :

M. Lando informe que M. le Maire a déjà répondu à sa question en répondant à la question orale de M. Steiner.

De ce fait, sa question orale n'a plus lieu d'être.

Question no 6 intitulé « Dépassement de crédit dans le projet de crèche/UAPE à Courfaivre » posée par Mme Céline Grellier (HSA) :

Mme Grellier interpelle l'exécutif en ces termes :

« Il était agréable de visiter enfin la nouvelle crèche à Courfaivre. Bravo à ceux qui ont travaillé activement pour que ce projet soit réalisé malgré toutes les embûches rencontrées.

Lors de cette journée, j'ai entendu parler de dépassement de crédit, de désamiantage, etc. Nos représentants dans les commissions nous ont également fait part que la rénovation n'a pas compris la mise aux normes de l'enveloppe extérieure du bâtiment.

C'est à se demander comment le message soumis au Conseil général et au peuple a été préparé.

Ce soir, le Conseil communal, peut-il communiquer l'origine du dépassement de crédit de l'aménagement de la crèche UAPE à Courfaivre et ce qui reste en attente ?».

Réponse de Mme Valérie Solterman, conseillère communale dont voici un extrait :

« Il est vrai qu'un léger dépassement de crédit a été annoncé en lien uniquement avec l'aménagement de la crèche/UAPE. Le décompte final nous parviendra prochainement. Ça a été un dossier extrêmement compliqué, le dépassement de crédit a été annoncé dans la commission de dicastère et au Conseil communal. Il n'y a pas eu de surprise de ce côté-là. On a dû procéder à deux désamiantages, un auquel on a pu s'y attendre contrairement au second puisqu'il était emmuré à l'intérieur de la crèche/UAPE.

De plus, on ne s'attendait pas à avoir autant de résistance humaine en lien avec ce dossier avec notamment l'opposition au changement d'affectation et l'achat de l'appartement pour essayer de débloquer la situation. Il y a aussi eu le problème de la crèche privée qui devait être exploitée jusqu'à ce que la crèche communale entre en fonction. Cela n'a pas été le cas, on a donc dû trouver des solutions de location des Barbouilles (ancienne crèche privée). Ça été très compliqué. A l'origine des dépassements de crédits, ce sont des décisions politiques. Le bureau d'ingénieurs et d'architecte ainsi que tous les artisans qui ont œuvré pour ce projet, ont fait un sans faute et je tiens à les remercier. Grâce à eux, on a pu faire des mesures d'économie très importantes.

Dans le cadre de ce dépassement de crédit, ma commission sera informée du décompte final prochainement ».

Mme Grellier est partiellement satisfaite de la réponse.

5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2021 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (message n°188 du 27 juin 2022)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Etienne Dobler, conseiller communal et qui est accompagné de M. Mirco Bellè, chef du service financier. Il décrit les comptes 2021 à l'aide d'une présentation PowerPoint.

En préambule à la présentation des comptes, M. Dobler souligne l'évolution réjouissante de la commune. En effet, à l'entrée en souveraineté de la commune au 1^{er} janvier 2013 il y a avait 6'813 habitants pour l'ensemble des villages. Au 31 décembre 2021 le nombre d'habitant s'élève à 7'257 ce qui correspond à une augmentation de 445 personnes soit un pourcentage de 6.28%. Cette évolution provoque certains effets sur la structure organisationnelle de la commune. Notamment le besoin d'adapter des services communaux, d'adapter les infrastructure (routes, crèches, écoles etc). Cette évolution a également des conséquences directes sur la répartition des charges entre l'état et les communes. Lors d'une précédente séance, le Conseil communal a décidé de faire une étude sur le développement global de la commune. Ce développement est réjouissant mais il aura forcément un coût. Une étude sur le développement global de la commune devrait permettre de savoir à quel rythme ce développement va être mené.

Les comptes municipaux et bourgeois 2021 ont été validés par le Conseil communal et la commission des finances. Le compte de résultats de la Commune mixte de Haute-Sorne affiche un excédent de produits qui se présente ainsi :

Résultat du compte général	CHF	- 243 211.13
Résultat des financements spéciaux	CHF	956 633.10
Résultat du compte Global	CHF	713 421.97

Le résultat du compte général affiche le résultat du fonctionnement de l'entité communale, sans tenir compte des financements spéciaux.

On entend par résultat des financements spéciaux, les résultats des services autofinancés par des taxes (approvisionnement en eau, élimination et traitement des eaux, déchets, aménagement des cours d'eau, ouvrages collectifs, service électrique de Soulce) après attributions aux fonds de maintien de la valeur.

Le résultat du compte global totalise les deux précédents.

Compte d'investissement

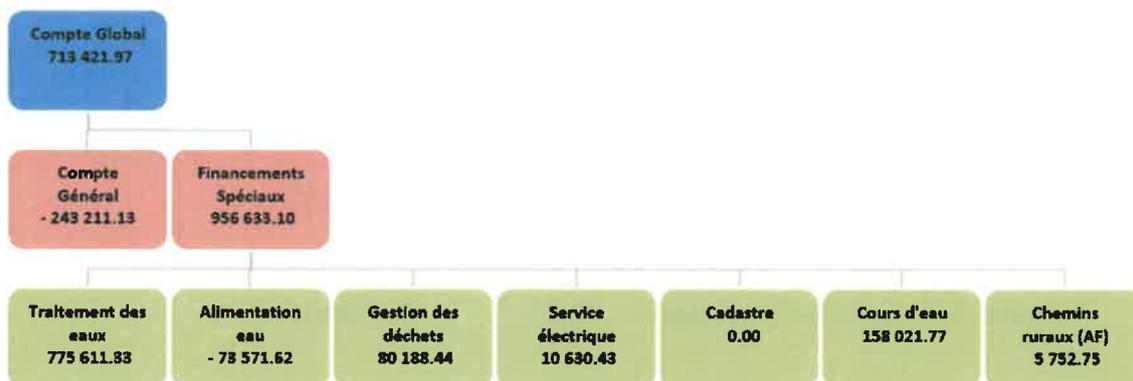
Le compte d'investissement regroupe uniquement les investissements réalisés pour le patrimoine administratif (PA). Les transactions qui touchent le patrimoine financier (PF) sont considérées comme des flux de trésorerie.

Investissements bruts reportés au bilan	CHF	3 552 900.50
Recettes reportées au bilan	CHF	668 476.35
Investissements nets	CHF	2 884 424.15

Audit des comptes communaux et bourgeois

Afin de consolider la présentation des comptes 2020 selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), l'audit des comptes 2021 a également été confié à un organe de contrôle pour l'ensemble des activités. L'audit a été réalisé du 2 au 6 mai 2022 et fait l'objet d'un rapport différencié pour chacune des entités. Lors de cet audit, un accent particulier a été porté sur le respect des directives cantonales relatives à la tenue et à la présentation des comptes.

Résultat :



Vue d'ensemble :

Comptes	Libellés	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes de l'exercice précédent
90	Clôture du compte de résultats	713 421.97	-1 249 186	-1 177 403.47
900	Compte général	-243 211.13	-1 417 850	-1 449 255.52
901	Clôture des financements spéciaux	956 633.10	168 664	271 852.05
400	Impôts directs, personnes physiques	14 978 467.65	13 466 000	13 756 608.00
401	Impôts directs, personnes morales	1 231 334.90	1 375 000	648 784.60
4021	Impôts fonciers	1 208 233.05	1 168 050	1 165 063.40
5 ./ 6	Investissements nets	2 884 424.15	6 941 000	2 584 951.25

Clôture du compte de résultats (résultat global)

Comptes	Libellés	CHF
30, 31, 33, 35, 36, 37	Charges d'exploitation	26 197 198.89
40, 41, 42, 43, 45, 46, 47	Revenus d'exploitation	26 796 959.90
	Résultat de l'activité d'exploitation	599 761.01
34	Charges financières	363 958.46
44	Revenus financiers	478 776.92
	Résultat provenant de financement	114 818.46
	Résultat opérationnel	714 579.47
38	Charges extraordinaires	1 157.50
48	Revenus extraordinaires	-
	Résultat extraordinaire	-1 157.50
	Résultat total, compte de résultats	713 421.97

Le compte global boucle avec un bénéfice de CHF 713'400.- tandis que le compte général est déficitaire à hauteur de CHF 243'200.-. Les comptes ont été validés par le Conseil communal et la commission des finances.

Suite à la présentation de ces comptes, la Présidente ouvre la discussion.

Le groupe UDC, représenté par M. Michel Lando se prononce en ces termes :

« Hormis l'exception notable de 2020, cela doit faire une dizaine d'années que la Municipalité présente à cette assemblée des comptes bénéficiaires. A nouveau et malgré les prévisions alarmistes réitérées de notre argentier, les chiffres sont noirs. De deux choses l'une, soit les piles de la calculette de notre conseiller sont à plat, soit il a profité des leçons du Conseiller fédéral Maurer, autre grand « manipulateur » de données comptables.

Mais trêve de plaisanterie : il convient d'abord de remercier l'Administration communale toute entière pour le travail fourni. Bien entendu E. Dobler et M. Bellè ont apporté une contribution décisive dans ce résultat mais c'est au final tout le Conseil communal qui est à féliciter.

Pour autant, le but de cette intervention n'est pas de s'auto-congratuler mais d'aborder un sujet qui devrait être mis à l'ordre du jour au plus vite. Celui de la baisse de la pression fiscale dans notre Commune. Nos collègues de gauche le résumant si bien : « Un Etat, un canton ou une commune ne doivent pas faire de bénéfice... ». Prenons-les au mot. Il est impératif de baisser notre quotité d'impôt, et pas seulement parce que nous sommes en année électorale.

La quotité d'impôt doit être baissée pour plusieurs raisons, en voilà 4 :

1. *Le résultat s'est toujours révélé meilleur que les budgets établis.*
2. *Cette période troublée a comme corollaire une réapparition de l'inflation et une explosion du prix de certains produits comme l'essence : Redonnons du pouvoir d'achat aux habitants de Haute-Sorne en soulageant leur portemonnaie.*
3. *Dans la bataille que se livrent les différentes communes de ce canton, l'aspect fiscal n'est pas à sous-estimer. Le Conseil communal a de grands plans pour Haute-Sorne et il est juste de vouloir attirer des habitants, aussi ceux des professions libérales. Ajoutons le volet fiscal à notre carré d'as et notre agglomération fera ainsi un deal gagnant-gagnant.*
4. *La statistique nous prouve tous les jours que les communes et cantons ou la pression fiscale est la plus haute ne sont pas ceux qui possèdent les réserves les plus confortables (le Jura en est un exemple patent). Trop d'impôt tue l'impôt et s'il y est un impôt heureux (dixit le grand argentier vaudois Pascal Broulis), tout dépend de la quotité avant tout...*

En cette année électorale, l'UDC fera de la baisse de la pression fiscale un thème de campagne. Le groupe UDC approuve à l'unanimité les comptes 2021 de la Commune de Haute-Sorne et invite les autres groupes à faire de même ».

Le groupe PDC, représenté par M. Gérald Steiner se prononce en ces termes :

« Inutile je pense de revenir sur les chiffres qui viennent de défiler sous nos yeux. Mais il est bon d'entendre des résultats positifs lorsqu'il s'agit des finances de notre Commune. Résultat inespéré en regard du budget qui nous était présenté. Bonne surprise donc.

Pour en arriver là, je pense que cela demande un travail de longue haleine, un travail de sape. On le remarque lorsque l'on feuillette le document de 90 pages qui a été mis à notre disposition. Il est vrai que peu de monde, et cela se comprend ont parcouru toutes ces pages pleines de chiffres et de graphiques. Nous remarquons que MCH2 a été maîtrisée par notre service financier. Bravo donc à toutes les personnes concernées par les finances communales, Conseiller communal en charge des finances, chef des finances de la Commune et à son staff, commission des finances sont à féliciter pour ce magnifique travail.

Par déduction, et cela a été dit, c'est surtout la fiscalité qui fait la différence, par rapport au budget, mais attention. Avec l'augmentation des taux d'intérêts, 1 % plus cher coûterait CHF 500'000.— à la Commune, et au niveau fiscal, il faut s'attendre à moins de rentrée, car qui dit augmentation d'intérêts, dit plus de déductions possibles, donc moins de rentrée d'impôts.

Le groupe PDC va accepter tous ces comptes sans réticences tout en réitérant nos félicitations aux personnes concernées”.

Le groupe PCSI+RC, représenté par M. Jean-Michel Jobin se prononce en ces termes :

« Le groupe PCSI et rassemblement a pris connaissance des comptes de l'exercice. Que dire à propos de ces comptes : si l'on sait que le résultat global est positif à hauteur de Fr. 713'421.-, ce 9ème exercice est plus que satisfaisant et surtout inespéré”

Des chiffres noirs sans aucun prélèvement sur la réserve politique budgétaire. Si l'on se souvient que le budget tablait sur un déficit avoisinant le montant de Fr 1'250'000.-, il y a de quoi se réjouir. Sans oublier la diminution des dettes globales.

Il faut également relever que la fiscalité a augmenté de près de 1,5 million par rapport au budget surtout au niveau des personnes physiques alors que la fiscalité des personnes morales est presque identique aux comptes 2020.

A noter également que les investissements respectent la planification faite par le Conseil communal pour un montant brut de Fr. 3'550'000. - mais qui se chiffre en réalité à Fr. 2'884'000. -, après déductions faites des différentes subventions et autres recettes.

Pour l'avenir, le Conseil communal restera prudent pour plusieurs raisons, la crise sanitaire n'est pas encore oubliée, la guerre en Ukraine pèsera sur les finances, la hausse de prix de l'énergie, les taux

d'intérêts et les différentes réformes fiscales impacteront négativement les finances. Mais pour l'heure, soyons satisfaites et confiants.

Pour terminer et après toutes ces considérations, le groupe PCSI et rassemblement acceptera les comptes comme présentés avec remerciements d'usage aux différents acteurs et particulièrement au service financier ainsi qu'aux responsables des dicastères qui ont respecté de manière drastique les dépenses consenties.

Quant aux comptes des bourgeoisies, ils bouclent avec des résultats satisfaisants et vont dans la continuité ».

Le groupe PS-Verts, représenté par Mme Catherine Wolfer s'exprime dont voici un extrait :

« Le groupe PS-Verts a accueilli avec soulagement les comptes 2021. Les 1,5 millions supplémentaires encaissés sont source de satisfaction. Le montant consacré aux investissements est réjouissant et correspondant aux objectifs fixés par le Conseil communal. Ces bonnes nouvelles ne nous permettent pourtant pas de poursuivre notre petit bonhomme de chemin en toute insouciance. En effet, la dette représente encore un montant important. Avec les taux d'intérêt qui prennent l'ascenseur il est important que nous veillions aux futurs investissements. Il nous revient à nous, conseiller généraux, de veiller à ce que la situation financière reste correcte afin de permettre des investissements nécessaires. Le groupe PS-Verts acceptera les comptes tels que présentés. »

Le groupe HSA, représenté par M. Alain Girardin n'a rien à ajouter concernant les comptes 2021 car il y a des commissions qui se réunissent pour ça.

M. Dobler remercie les chefs de groupe pour leur intervention. Il souhaite revenir sur la proposition de M. Michel Lando concernant la diminution de la fiscalité pour les futurs budgets. Il explique qu'il ne faut pas trop s'attendre à des propositions allant dans ce sens-là. Il rappelle que le Conseil communal s'était fixé l'objectif de ne pas augmenter la quotité et de ne pas augmenter les taxes qui sont liées aux différents services.

Il rappelle que lors de l'entrée en souveraineté de la commune en 2013 il y avait déjà une dette qui était importante mais en plus il y avait un découvert au bilan qui était aussi très conséquent. Les différents exercices bénéficiaires qui ont été évoqués par les chefs de groupe ont permis de sortir de cette zone rouge. Actuellement, la situation évolue d'une manière positive par rapport à ces éléments-là. De ce fait, il faut plutôt essayer de viser et chercher une stabilité.

M. Nicolas Kottelat est arrivé et a pris place dans la salle. Il pourra donc voter.

Au vote, les comptes communaux 2021 de la commune mixte de Haute-Sorne sont approuvés par 31 voix et une abstention.

L'entrée en matière des comptes bourgeois n'est pas combattue.

M. Etienne Dobler présente, à l'aide d'un PowerPoint, les comptes des bourgeoisies.

Les comptes de la bourgeoisie de Bassecour :

- Le résultat de l'activité d'exploitation dégage un bénéfice de CHF 35'000.-
- Le résultat provenant de financement est de CHF 100'468.- ce qui donne un résultat opérationnel de CHF 135'765.15
- Investissement du patrimoine administratif pour un montant de CHF 6'462.-

Les comptes de la bourgeoisie de Courfivre :

- Le résultat de l'activité d'exploitation négatif s'élève à hauteur de CHF 11'363.-
- Le résultat provenant de financement est bénéficiaire à hauteur de CHF 56'159.- ce qui donne un résultat opérationnel positif de CHF 44'796.-
- Investissements de CHF 70'911.-

Les comptes de la bourgeoisie de Glovelier :

- Le résultat de l'activité d'exploitation négatif s'élève à hauteur de CHF 120'452.-

- Le résultat provenant de financement qui est positif, s'élève à CHF 100'142.- ce qui donne un résultat opérationnel négatif de CHF 20'309.-
- Investissements totaux CHF 98'102.-

Les comptes de la bourgeoisie de Soulce

- Le résultat de l'activité d'exploitation positif s'élève à CHF 5'530.-
- Le résultat provenant de financement qui est positif, s'élève à CHF 59'223.- ce qui donne un résultat opérationnel négatif de CHF 64'754.-
- Investissements de CHF 33'840.80

M. Etienne Dobler précise que les comptes de ces bourgeoisies seront présentés aux commissions bourgeoises voir aux assemblées bourgeoises le moment voulu.

Au vote, les comptes 2021 des bourgeoisies sont acceptés à l'unanimité.

M. Dobler remercie les conseillers généraux pour la confiance témoignée ainsi que le personnel communal qui a contribué à ce résultat ainsi que les collègues du Conseil communal.

<p>6. Prendre connaissance et approuver la convention individualisée avec le SEOD sur la gestion des déchets valorisables (message n°189 du 27 juin 2022).</p>

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à Mme Géraldine Beuchat, conseillère communale.

A l'aide d'une présentation PowerPoint, Mme Beuchat présente la convention individualisée avec le SEOD sur la gestion des déchets valorisables.

Ces projets s'inscrivent dans un contexte multidimensionnel. D'une part il y a tout ce qu'il y a en lien avec les fusions. Ils s'inscrivent dans la nouvelle réorganisation du SEOD ainsi que dans la nouvelle législation cantonale et fédérale en lien avec cette gestion des déchets.

Les déchets valorisables sont tous les déchets non incinérables. Selon le règlement communal, il n'était pas nécessaire de le soumettre au législatif. En effet, il y a un article dans le règlement communal qui mentionne que la gestion peut être cédée à des tiers, en particulier le SEOD. Comme il y a aura un grand changement, le Conseil communal a préféré soumettre ce projet au Conseil général.

L'organisation de la gestion des déchets sera complètement différente avec ce qui se fait actuellement.

Ce projet est une valorisation des déchets, une mutualisation et une gestion en main publique des déchets.

A l'aide d'un PowerPoint, Mme Beuchat décrit les divers concepts.

Les objectifs de ce nouveau concept modulaire développé par le SEOD ont pour but d'offrir un service de qualité avec des coûts de gestion des déchets maîtrisés.

Ceci passe par :

- Le maintien de la gestion des déchets en main publique
- La mutualisation de la gestion des déchets à l'échelle régionale
- La professionnalisation de la gestion des déchets
- L'optimisation de la logistique
- La mise en place d'infrastructures modernes

Les objectifs à atteindre sont :

- L'amélioration de la qualité du tri et de la valorisation des matières
- La limitation des coûts d'élimination des déchets
- La diminution de la charge des communes

Concept modulaire :

Le concept modulaire propose différents niveaux de prestations. Ainsi, chaque commune adhère aux solutions qui conviennent à ses propres besoins. Quatre niveaux de prestation sont possibles.

Niveau de prestation 1 :

Les communes conservent leur(s) infrastructure(s), les équipent et les exploitent, le SEOD gère de manière mutualisée le désapprovisionnement des fractions de base

Niveau de prestation 2 :

Les communes délèguent au SEOD la tâche d'équiper le(s) écopoint(s) communal(aux) et de gérer le désapprovisionnement des fractions de base.

Niveau de prestation 3a :

Les communes délèguent au SEOD la gestion des fractions encombrantes. Le SEOD propose une solution sous la forme de collectes ponctuelles et délocalisées permettant un tri et une reprise contrôlée (qualité, quantité) de ces diverses fractions de déchets. Les fractions encombrantes.

Niveau de prestation 3b :

Les communes délèguent au SEOD la gestion d'un centre régional de collecte et de valorisation des déchets valorisables. Le SEOD propose une solution sous la forme du CCV implanté aux Prés-Roses à Delémont, permettant un tri et une reprise contrôlée (qualité, quantité) de plus de 30 fractions de déchets.

Implantation du Centre de valorisation à Delémont, à proximité de la sortie A16 Delémont-Ouest qui comprend :

- Accès aisé
- Horaires d'ouverture élargis, 6 jours par semaine
- Ouvert aux ménages et aux entreprises
- Récupération d'objets valorisables pour une seconde vie par l'entremise d'une institution caritative
- Service de collecte à domicile pour les personnes à mobilité limitée

Niveau de prestation 4 :

- Les communes délèguent au SEOD la gestion des déchets verts
- Le SEOD propose une solution sous la forme de deux collectes différenciées :
- Ramassage en porte-à-porte par des conteneurs spécifiques pour les déchets verts en petites quantités
- Apport au CCV pour les grandes quantités (tailles de haies, tontes, feuilles...)

Le modèle « niveau 4 » a été retenu par le Conseil Communal de Haute-Sorne. Le concept de collecte des déchets étant remanié dans son intégralité (adaptations législatives et organisationnelles) la comparaison financière est délicate, vu que la palette des services mis à disposition de la population est beaucoup plus large.

Grâce à ses fonds propres, le SEOD prend à sa charge l'ensemble des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle gestion régionale des déchets valorisables :

- Équipement des écopoints communaux (Niveau 2)
- Matériel nécessaire aux collectes ponctuelles (Niveau 3A)
- Construction du CCV
- Matériel d'exploitation du CCV
- Infrastructures logistiques

Les coûts de fonctionnement (gestion des infrastructures et élimination des déchets) sont répercutés sur les communes en fonction des niveaux de prestations retenus. "

Chaque commune choisit les prestations qui lui sont nécessaires et paie les coûts en conséquence.

Les coûts (CHF par année et par habitant) :

- Niveau 1 : Collecte et gestion des 5 fractions de base 4.50
- Niveau 2 : Equipement, collecte et gestion des 5 fractions idem
- Niveau 3A : Collecte et gestion des fractions encombrantes 18.00

- Niveau 3B : Centre de collecte et de valorisation (CCV) 25.50
- Niveau 4 : Collecte et traitement des déchets verts 32.00

Ces coûts sont valables deux ans.

L'entretien des emplacements accueillant les écopoints reste toutefois à la charge des communes et les coûts y relatifs seront partie intégrante de la taxe de base qui sera redéfinie lorsque le nouveau règlement des déchets sera entré en force.

Du point de vue financier, les charges nettes (charges de fonctionnement – produits de la valorisation) à couvrir ont été mises en relation directe avec la population résidente, afin d'obtenir le ratio coût/habitant, y compris les charges des déchets verts.

Désignation	ACTUELLE	FUTURE
Coût par habitant (fixe durant 2 ans)		62.--
Charge nette (moyenne 4 ans / 2018 – 2021)	69.62	
Coût gestion par habitant	y.c.	15.-
*Ristourne bénéfice décharge SEOD		- 15.-
Coût par habitant (projection)	69.62	62.-

* Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale du SEOD

Cette projection est établie en fonction des éléments connus à l'instant T. Le coût futur par habitant pour le fonctionnement des installations sises sur son territoire, tient compte de la charge financière des investissements terminés et à réaliser (assainissement de la décharge du Rosireux, aménagements des écopoints et installation des Moloks).

Le présent calcul présente le coût de fonctionnement par habitant. Le financement de ce service et la taxe qui en découle feront l'objet d'un règlement tarifaire.

L'acceptation de la convention par le législatif communal marquera l'adhésion, selon le niveau de prestations retenu 2, 3b et 4, à la nouvelle gestion régionale des déchets valorisables mise en place par le SEOD. La convention signée par la Commune prendra effet lors de la mise en service du CCV et des écopoints.

Le groupe PDC, représenté par M. Allimann a encore les questions suivantes :

« Dans la convention, il est mentionné que la commune a pour tâche l'entretien des alentours des écopoints, nettoyage, réparation des containers etc. Qui doit assumer effectivement l'entretien ?

Est-ce que la commune s'est approchée du SEOD afin d'éviter l'engagement de ce crédit de CHF 259'000.- ? Est-ce que le SEOD ne pourrait pas lui-même consentir cet investissement-là plutôt que de l'exiger de la commune ?

Où en est le dossier des Moloks et leur publication notamment concernant les oppositions ?

Mais ce qui importe aux citoyens, c'est de savoir si ça va coûter plus ou moins cher ?

Est-ce que le ramassage des déchets verts porte à porte va continuer ? »

Mme Géraldine Beuchat répond que l'entretien des infrastructures sera effectué par le SEOD. Quant à la voirie communale, elle nettoiera le tour des écopoints afin que ces derniers restent propres.

Concernant les réserves du SEOD, elles sont issues de bénéfices du syndicat qui est en lien avec la décharge de Boécourt. Une réserve a pu être faite pour ces projets. Avec l'accord du délégué aux affaires communales, ces réserves ont été gardées et elles seront utilisées pour ces constructions et les investissements en lien avec les infrastructures. Les communes et les citoyens vont profiter de cette manne et une augmentation des coûts pourra être évitée.

Pour la négociation de la prise en charge des CHF 259'000.- par le SEOD, il est très clair que les emplacements sont à la charge des communes que ce soit pour les moloks ou les écopoints. Sinon ce ne serait pas égalitaire avec les autres communes.

Au niveau des coûts pour les citoyens. Ce projet est en lien avec une nouvelle législation fédérale et cantonale qui inclut la causalité à savoir le pollueur payeur. A ce stade les coûts qui seront facturés par le SEOD, c'est le prix coûtant du traitement. La commune va faire valoir la causalité dans la facturation au citoyen. Ceci est la prochaine étape qui sera soumise au Conseil général par la révision complète du nouveau règlement de gestion des déchets. Cette causalité sera décidée par le législatif en novembre. Le coût de la gestion reste globalement similaire à ce qu'il y a maintenant tout en ayant des infrastructures modernes. C'est une amélioration claire pour un coût global qui est constant. Avec en plus un versement de CHF 15.- par le SEOD qui est une ristourne des bénéfices.

Le porte-à-porte va continuer en ce qui concerne les déchets verts. Il faudra encore définir comment il sera facturé. Avec les nouvelles infrastructures, les citoyens de Haute-Sorne pourront amener leur papier 6 jours sur 7 dans les écopoints.

Le groupe PCSI+RC, représenté par M. Olivier Chèvre, se prononce en ces termes :

« Les messages no 189 et 190 qui nous sont proposés ce soir abordent un sujet de très grande importance et le groupe PCSI et RC les a étudiés attentivement. Il faut l'admettre et c'est une évidence, la gestion des déchets doit être harmonisée au sein de notre commune fusionnée. La situation n'est pas optimale, ni pour les administrés, ni pour les entreprises de la place. De ce fait, la proposition d'adhérer au projet du SEOD est une bonne chose.

La convention individualisée à chaque commune avec le SEOD sur la gestion des déchets valorisables mérite d'être approuvée. Après de longues discussions, notre groupe est d'avis à une grande majorité qu'il est temps d'adopter le principe du « pollueur payeur ».

L'enveloppe des coûts globaux restera identique à la situation actuelle, bien qu'un grand bâtiment de quelques millions sera construit, sans impacter les montants à payer par le contribuable. En effet, ce bâtiment appelé Centre de Collecte et de Valorisation des déchets, qui sera érigé dans le secteur des Prés-Roses à Delémont, sera payé par les réserves du SEOD. Lesdites réserves permettront également d'acheter du nouveau mobilier pour les écopoints pour toute la commune de Haute-Sorne, ceci afin de pouvoir les unifier.

Notons encore que la mise à disposition de la population d'écopoints dans les différents villages est une obligation communale selon la législation cantonale en matière de déchets. En adhérant à ce concept, le tri, le recyclage et l'élimination des déchets des citoyens et des entreprises se trouveraient nettement améliorés et facilités.

Le fait de mutualiser les déchets de nombreuses communes, environ 28'000 citoyens, qui ont ou vont préavisé le projet, permettra de valoriser à de bien meilleures conditions nos déchets.

En résumé, le groupe PCSI et RC, à une grande majorité, acceptera les points 6 et 7 de l'ordre du jour, afin de régler définitivement le lancinant dossier des déchets d'une manière optimale et à long terme. Il vous demande d'en faire de même ».

M. Alain Girardin (HSA) pose les questions suivantes :

« Est-ce que le Conseil communal peut nous assurer la taxe de CHF 62.- présenter ce soir ?

Et est-ce qu'un rapport de causalité a été envisagé avec le projet d'achat de terrain pour le futur local de la voirie ? Etant donné que le terrain appartiendra à la commune pour autant que l'achat soit accepté ».

Mme Yvonne Lucchina (PS-Verts) pose les questions suivantes :

« Pour quelle raison on devra payer en plus concernant les déchets verts que les particuliers amènent au CCV ou à la déchetterie du SEOD à Boécourt ?

Est-ce que le compost sera toujours à disposition lorsque la centrale de biogaz sera en service ? »

M. Eric loset (PS-Verts) a la question suivante :

« Une fois la convention signée, est-ce qu'il sera possible, par des avenants, de modifier certains points de cette convention, notamment au niveau du tarif par habitant ? »

Mme Géraldine Beuchat explique que le coût qui sera facturé par le SEOD n'est pas du tout la taxe qui sera refacturée au citoyen. Le coût qui sera facturé par le SEOD, est en fait ce que l'on retrouve dans les comptes au niveau des charges que nous avons actuellement pour la gestion des déchets.

Le nouveau règlement définira comment cela sera payé et compensé et par qui ce sera payé. Des propositions seront soumises au Conseil général. Il y aura la notion de causalité qui devra être incluse dedans. A ce jour, il y a presque CHF 200'000.- de coûts de traitement des déchets verts qui sont payés par la taxe de base. Il n'y a actuellement pas de notion de causalité. La législation fédérale et cantonale demandent d'intégrer la causalité.

Elle précise encore qu'on ne peut pas mettre en rapport les CHF 75.- avec ces CHF 62.- car on ne parle pas de la même chose. C'est le règlement qui définira comment ils seront payés.

Dans le coût des CHF 32.- des déchets verts, il y a la part de traitement et de transport. Tout ce qui sera en surplus sera facturé pour appliquer cette taxe de causalité.

Le compost sera toujours à disposition.

Pour répondre à M. loset, Mme Beuchat confirme que la convention est évolutive et qu'il sera possible de la modifier.

Mme Céline Grellier (HSA) à la question suivante :

« Est-ce qu'actuellement on sait combien coûte la gestion des déchets par habitant ? »

Il lui est répondu que la réponse se trouve dans le message.

Ce message a été soumis à la commission du dicastère de l'environnement et des finances qui ont accepté ledit message.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et approuver la convention individualisée avec le SEOD sur la gestion des déchets valorisables (message n°189 du 27 juin 2022) » est accepté par 19 voix et 10 abstentions.

7. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 259'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagements des écopoints communaux (message n°190 du 27 juin 2022)

L'entrée en matière est combattue par le groupe HSA. M. Alain Girardin s'exprime ainsi :

« Un nouveau modèle de gestion des déchets nous est présenté pour approbation. Le centre de collecte à Delémont est une bonne chose et l'harmonisation des déchèteries ou écopoints pour nos 5 déchets de base ménager est également bienvenue. Mais pas n'importe comment ni n'importe où.

Malgré les différentes interventions au sein de la commission de l'environnement, il nous paraît important de relever quelques éléments et informations aux élus afin de prendre des décisions responsables ce soir.

Sur le message de crédit que vous soumettez ce soir les écopoints de Courfaivre et de Glovelier seraient aménagés directement à côté des halles et centre de culture et de sport. Le groupe ainsi que la commission ont, à maintes reprises essayé de vous faire changer d'avis sur l'emplacement.

Nous regrettons que les commissions consultées ne soient pas entendues et que ce soir le législatif n'ait pas d'alternative ni de choix, et soit ainsi mis devant le fait accompli.

En effet, il faut savoir que pour Glovelier partie sud-ouest de la halle polyvalente, place réservée au covoiturage, des places de parc pour la halle et une belle place pour les diverses manifestations notamment la célèbre course du Tabeillon qui ne seront plus disponibles. Equipée d'une dizaine de containers, il sera difficile de monter encore des stands ou cantine lors du cross du Tabeillon, par exemple. A Courfaivre, également, c'est carrément sur le parking du CCSC, déjà très souvent complet et dont le manque de place est flagrant lors de manifestations ou d'événement, que 9 containers seront placés. Encore une déchetterie devant un centre de culture et de sport et 14 places de parc à la trappe qui provoquera indéniablement du parage dangereux dans ces quartiers et sur les trottoirs.

Inadmissible, les centres de sport et de culture ne doivent pas devenir des déchetteries à l'air libre 24h/24h et non surveillées. Qui contrôlera les incivilités, le verre cassé aux abords des place de par cet des terrains de sport ?

A Bassecourt, on prévoit trois lieux et aménagements sur des abords de routes communales, mais en aucun cas vers les halles de gym ou halle des fêtes, ni vers le stade de foot.

Mais ce qui est à rappeler et à mentionner dans la convention commune-SEOD, c'est que les commerces, entreprises, artisans et restaurateurs de nos villages n'auront pas le droit de déposer leur verre, papier, carton, alu et fer blanc dans aucun de ces écopoints.

Tout ce qui n'est pas un ménage devra se rendre au centre de valorisation (déchetterie régionale). Ce n'est pas clairement indiqué dans le message mais uniquement dans le nouveau règlement. Nous pensons que ce message est trop précipité pour les conséquences qu'il déploiera. Il est urgent de revoir ces emplacements. Par conséquent, nous ne pouvons accepter le crédit de mise en œuvre.

Au nom des citoyens et des sociétés locales et utilisatrices, qui, nous le rappelons, n'ont même pas été consultés ni informés et qui ont participé à la création et au financement de ces centres de cultures et de sport, nous déplorons avec elles le manque de commission et de consultation.

HSA demande de revoir les emplacements et par conséquent demande à l'assemblée de renvoyer le message à l'étude. Il souhaite qu'une consultation soit faite auprès de la population ou du moins des sociétés locales ».

*Au vote, la non-entrée en matière est refusée par 6 personnes.
L'entrée en matière de ce message est acceptée par 19 voix.*

*Mme Agnès Veya cède la parole à **Mme Géraldine Beuchat**, conseillère communale qui explique que ce message est lié au précédent. Cela s'inscrit dans le projet pilote qui sera fait avec le SEOD. L'idée est d'harmoniser la collecte des déchets dans tous les villages et cela répond aussi à la collecte des déchets de base. Le Conseil communal a donné mandat au bureau CSC pour aider à trouver les emplacements des écopoints. Le choix des emplacements est du ressort de l'exécutif. Chaque citoyen à l'opportunité de faire opposition à une demande de permis lors de la publication officielle.*

Le Conseil communal a essayé de faire la meilleure répartition possible au sein des villages mais cela a été extrêmement compliqué car la commune souhaitait des emplacements sur du terrain communal afin d'éviter des frais et que ces frais soient remis sur la population.

La commune doit aussi se plier à une multitude de critères concernant ces écopoints.

Concernant les Grands-Prés, il y a effectivement une presse à papier/carton qui est prévue. Pour éviter d'encombrer les écopoints, les citoyens pourront mettre leur papier/carton à cette presse à papier. C'est le SEOD qui prendra en charge cette presse à papier.

La mise à disposition de la population d'écopoints dans les différents villages est une obligation communale selon la législation cantonale en matière de déchets.

Une publication a été faite dans la feuille officielle. Les sociétés pouvaient, par personne interposée, s'opposer au permis. Il a été difficile de trouver des emplacements.

Concernant les emplacements de Glovelier, il n'y a plus d'opposition. Il n'y a aucune place de parc en moins à Glovelier. Ces containers sont uniformes et les alentours sont propres. Ça sera arborisé et l'entretien sera suivi.

Chaque poste a été estimé pour ces aménagements pour les places. Dans le montant de CHF 61'000.- toutes les démarches en lien avec les demandes de permis sont comprises. Une négociation avec le SEOD pourra être faite pour la prise en charge de cette partie.

Concernant les entreprises, elles ne peuvent pas conduire leur déchet, en lien avec leur production, dans les écopoints ou au centre de valorisation sans les payer. Pour connaître l'avis des entreprises, le Conseil communal a envoyé un questionnaire pour questionner les entreprises sur leur besoin en termes de traitement des déchets.

M. Alain Girardin (HSA) pose les questions suivantes et se prononce en ces termes :

« Il y a un certain nombre de parcs qui ont été supprimés au détriment d'un écopoint. Y a-t-il une compensation qui a été envisagée ? »

On s'interroge également sur la mise en service d'une presse à papier à proximité d'une école.

Est-ce qu'une considération a été envisagée au sein du Conseil communal pour la mise en place d'un écopoint sur le futur terrain voirie ?

Le plan d'aménagement local (PAL) prévoit une réhabilitation de terrain à 150m d'ici. En effet, au nord-est il y a une zone qui pourrait permettre l'accueil des écopoints. Est-ce que c'est quelque chose qui a été privilégié à la place de cette partie du bâtiment (CCSC) où il y aurait en tout cas 9 places en moins ? »

Mme Géraldine Beuchat répond comme suit aux questions suivantes :

« Sur le site du CCSC il y aura 4 places de parc en moins. A l'endroit où se trouve l'écopoint actuel est prévu tout un réaménagement des places de parc pour en avoir un maximum. »

Concernant les presses à papier/carton, elles peuvent être sans surveillance. Elles sont spécialement conçues pour ça. Elles s'arrêtent dès qu'on approche une main. Une sécurité est faite à ce niveau-là. Cela fonctionne très bien.

Tous les endroits de la commune ont été passés au crible. Le Conseil communal avait des critères de bases qui étaient : terrain communal, des lieux facilement accessibles et qu'il y ait de la place.

Chaque citoyen a toujours l'opportunité, lorsqu'il y a une publication, de s'opposer à l'emplacement de l'écopoint ».

Mme Yvonne Lucchina (PS-Verts) à la question suivante :

« Est-ce que la commune ne peut pas intégrer la récolte des huiles dans ce nouveau concept ? »

Mme Beuchat répond que dans le concept de base ces huiles seront récoltées au CCV. Le Conseil communal s'est fié à diverses études et habitudes des citoyens. Si la commune souhaite avoir cette prestation d'huile, cela impliquera des coûts supplémentaires ».

Ce message a été soumis à la commission du dicastère de l'environnement et des finances qui ont accepté ledit message.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 259'000.- pour la réalisation des travaux d'aménagements des écopoints communaux (message n°190 du 27 juin 2022) » est accepté par 21 voix, 6 refus et 5 abstentions.

8. Prendre connaissance et préavisier un crédit d'investissement de CHF 3'990'000.- relatif à l'acquisition du terrain feuillet N° 2198 du ban de Bassecourt et la construction d'un bâtiment pour les services techniques communaux (message n°191 du 27 juin 2022).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Jean-Bernard Vallat, maire qui est accompagné de M. Didier Lunginbühl, chef des services techniques. M. Alain Jeangros, architecte, est également présent.

A l'aide d'une présentation PowerPoint, M. Vallat fait un descriptif du projet ainsi que du terrain à acquérir.

La situation de la voirie est problématique, les locaux sont souvent inadaptés répartis en 7 endroits dans les 3 grands villages (surface totale hors dépôt Vieux Moulin 585 m²) locations annuelles pour un montant de CHF 16'200. Nombreux sont les véhicules dépourvus d'abri (service hivernal, démarrage, vandalisme).

Après l'échec du dernier projet sur le site BKW, il s'est avéré possible de devenir propriétaire du terrain bien-fonds N°2198 du ban de Bassecourt, présentant une surface totale de 6'376 m².

Cette surface bien que répertoriée au cadastre des sites pollués et nécessitant un assainissement, n'empêche pas la réalisation du projet de construction d'un ou plusieurs bâtiments.

20% des coûts d'assainissement des sites pollués situés sur notre territoire communal incombent à la commune. Le 80% des coûts restants sont à la charge du canton et de la Confédération.

Les variantes d'assainissement sont en cours d'élaboration. Cette étape de l'étude globale du site du Paddock fera l'objet d'un message au Conseil général du 19 septembre prochain.

Que la commune devienne propriétaire ou non de la parcelle dont il est question, n'influence en rien ses responsabilités financières dans le cadre de l'assainissement de ce site.

Cette thématique est donc totalement indépendante du projet dont il est question dans le présent message.

Vestiaires, sanitaires, local de réunion/réfectoire, locaux administratifs	+/- 50 m ²	+/- 120 m ²
Atelier	135 m ²	120 m ²
Locaux hors gel plain-pied	250 m ²	310 m ²
Locaux hors gel étage	50 m ²	250 m ²
Abri couvert non isolé, non chauffé	400 m ²	400 m ²
Surfaces non couvertes	0 m ²	100 m ²
Total	885 m ²	1300 m ²

La parcelle N°2198 du ban de Bassecourt, située au nord du lotissement de la Gravière a fait l'objet d'une promesse de vente à la commune.

Ce site, bien que pollué, correspond parfaitement aux besoins pour l'implantation et la construction d'un bâtiment dévolu à nos services techniques.

La parcelle présente une surface totale de 6'376 m².

L'étude préliminaire démontre qu'une surface de 3'570 m² permet de contenir le futur bâtiment, tout en gardant une possibilité d'extension vers l'est. Une surface de plus de 2'800 m² est dès lors disponible pour un autre usage.

L'accès sur la parcelle N°2198 se fera depuis la rue Saint-Hubert via la portion communale rouge.

Désignation	CFC	Montant CHF
Terrain	CFC 0	620'000.-
Travaux préparatoires	CFC 1	43'000.-
Bâtiment	CFC 2	2'842'000.-
Equipement d'exploitation	CFC 3	26'000.-
Aménagements extérieurs	CFC 4	403'000.-
Frais secondaires	CFC 5	21'000.-
Ameublement	CFC 9	25'000.-
Total général		3'980'000.-
<i>Coût indicatif CHF/m3/sia pour CFC 2</i>		507.50

Dans l'optique de prioriser cette réalisation, la planification financière des investissements a été redéfinie. Certains projets ont été décalés dans le temps ceci afin de maintenir le montant brut des investissements annuels dans les objectifs retenus par le Conseil communal. Aucun projet n'a été abandonné.

La quotité d'impôt en vigueur ne sera pas modifiée.

La réalisation du projet dans son ensemble est soumise au vote populaire. Son acceptation en est la condition sine qua non pour sa réalisation. L'acquisition du terrain est donc subordonnée à l'approbation du projet par le corps électoral.

En cas d'accord, la commune disposera de la surface nécessaire à la réalisation du projet ainsi que d'une surface de terrain disponible pour l'implantation d'une ou de plusieurs entreprises.

Le groupe HSA, représenté par M. Alain Girardin se prononce en ces termes :

« Lors de l'élaboration de la séance de ce soir, je me souviens que lors du dernier projet, il a été pensé d'inclure les archives de la commune ainsi que d'une salle pour le Conseil général. Qu'en est-il ? »

M. Vallat répond comme suit. En voici un extrait :

« En effet, il était éventuellement prévu une salle pour les archives et une salle pour le Conseil général. Pour finir, on a trouvé une solution pour les archives. Elles pourront être stockées dans les locaux de l'administration communale. Concernant la salle du Conseil général, il est aussi prévu, dans les années à venir, de mettre en place une salle pour le Conseil général dans le bâtiment de l'administration communale puisque des locaux vont sans doute se libérer ».

M. Patrick Müller (HSA) pose la question suivante et s'exprime ainsi :

« On va acheter une parcelle importante sur laquelle une partie du terrain ne sera pas utilisée. Est-il possible que la commune donne une garantie de garder ce terrain et de ne pas tout de suite le vendre vu qu'on est en déficit de terrain où de la garder en droit de superficie. Ou alors de bâtir un autre bâtiment dessus et l'on pourrait proposer à des artisans dans l'esprit de faire des boxes que l'on pourrait louer à des entreprises qui redonnent des impôts à la commune ».

M. Vallat répond qu'il y a des entreprises dans la commune qui aimeraient se développer mais qu'en raison d'un manque accru de terrain, elles se voient contraintes de quitter la commune. Il serait malheureux de laisser un terrain libre alors que des entreprises doivent quitter la commune par manque de terrain.

Toutefois, tout peut être étudié.

M. Eric Ioset (PS+Verts) pose les questions suivantes :

« Est-ce qu'il y a une possibilité d'incliner le toit pour l'installation des panneaux solaires ? Car selon une étude, il y a un surcoût de 15% lorsque le toit est plat ?

Est-ce qu'on pourrait éviter d'installer des portes de garage si on peut les sécuriser avec les barrières ?

Est-ce qu'on pourrait envisager d'autres revêtements que du goudron ?

Est-ce possible de réduire les places de parking ? »

M. Vallat précise que les portes de garage qui sont prévues ont pour fonction de maintenir le bâtiment hors gel et pour préserver les véhicules.

M. Alain Jeangros, architecte s'exprime ainsi pour répondre aux différentes questions :

« On a imaginé une toiture végétalisée. Le toit ne sera pas forcément plat. Ce qui est important est d'avoir une surface importante permettant la mise en place de panneaux solaires. On n'est pas allé plus loin dans la recherche de solution.

Au niveau du revêtement, on était parti sur l'idée qu'il fallait un revêtement autour du bâtiment pour pouvoir circuler. Il y a peut-être certaines zones où l'on pourra se passer de bitume. Cela reste encore à définir ».

M. Vallat précise que c'est un préprojet. L'idée est de faire un nouveau centre pour la voirie et les services techniques et après il y aura une finalisation du projet après la votation populaire. De plus, il y a une promesse de vente qui est valable jusqu'à fin 2022.

Si le législatif décide de ne pas vendre ce terrain, c'est sa décision. Par contre, si une entreprise de la place est intéressée, c'est au politique de mener une réflexion. C'est compliqué de prendre une décision maintenant quant à savoir si la commune souhaite garder ou vendre ce terrain.

Le groupe PS-Verts, représenté par **Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)** s'exprime. En voici un extrait :
« Je tiens, en préambule, à ce que vous sachiez que ce message nous a mis dans un réel embarras. Les premières pages nous montrent le projet d'une infrastructure idéale qu'on a immédiatement envie d'adopter. Le personnel des services techniques travaillerait enfin dans des locaux qui correspondent à leurs besoins et ce problème récurrent au sein de la commune serait enfin réglé. Tout le monde serait content mais lorsqu'on tombe sur le montant des coûts des travaux, on déchant. Pendant 9 ans, lors de l'acceptation du budget et lors de l'acceptation des comptes, comme ce soir, chaque groupe a insisté sur le fait qu'il s'agissait de rester prudents et d'éviter d'augmenter la dette tout en favorisant des investissements dans tous les domaines. Une fois ou l'autre, on a même évoqué une augmentation de la quotité d'impôts. Dans ces conditions, vous conviendrez que c'est quand même compliqué d'accepter sans sourciller un montant atteignant les CHF 3'990'000.- avec une marge possible d'augmentation de 20%. Malgré les renseignements obtenus, les montants alloués restent très élevés (aménagement des alentours CHF 403'000.-, bâtiment CHF 2'842'000 ; etc.).

En tenant compte de tout cela, je demande que le Conseil général se prononce sur la proposition suivante : « Nous demandons au Conseil communal, respectivement au groupe de travail, de revoir le projet à hauteur de CHF 3 mio, achat du terrain y compris, dans le but de présenter un nouveau message lors de la séance du Conseil général du 19 septembre 2022. »

Le but n'est pas de barrer la route à ce projet, mais de lui donner toutes les chances de passer la rampe.

Je vous remercie de votre attention tout en espérant que cette proposition, qui impose le compromis, soit vue sous son angle constructif. »

M. Jean-Bernard Vallat, maire répond comme suit dont voici un extrait :

« Cette proposition remettrait en cause tout le projet car enlever 1 million qu'est-ce qu'on enlève, qu'est-ce que ce qu'on ne fait pas ? Le peuple peut refuser un projet à 3 millions et émettre des critiques. Il y a quand même un groupe de travail, composé de personnes professionnelles, qui a travaillé sur ce projet. Ceci est un avant-projet. Que le projet soit à 4 ou 5 millions il peut être refusé par le peuple. Mis à part le projet du FC Bassecourt, aucun message n'a été refusé par le peuple. Il rappelle que la voirie actuelle travaille dans des locaux ou Bassecourt travaillait avec 4 employés. Où est-ce qu'on enlève un 1 million ?

Comment on peut dire que les 4 millions seront refusés par le peuple mais que 3 millions ne le seront pas ! Si on l'on doit élaborer un projet à 3 millions, cela veut dire que l'on doit tout recommencer et réétudier le tout ».

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) complète en s'exprimant ainsi dont voici un extrait :

« Je n'apprécie pas tellement entendre dire que je souhaite proposer un projet à la raclette. Ce n'est pas du tout ça. Il est tout de même possible d'étudier la construction d'un troisième étage sans tout changer du bâtiment.

Je n'ai pas envie qu'on me fasse dire que les gens exagèrent et qu'ils n'ont pas les compétences. Ce n'est pas du tout ça l'objet de mon intervention. Ça vaut quand même la peine. Il ne faut pas dire que ça ne coûtera pas plus cher que maintenant, ce n'est pas vrai on l'a vu. On a quand même le droit de demander à ce que ça soit étudié. Peut-être que l'erreur est de nous faire voter sur un projet qui est un préprojet. Si nous on donne un préavis sur un projet à CHF 3 millions et qu'on a si peu d'informations, c'est normal qu'on demande une nouvelle proposition ».

Réponse de **M. Alain Jeangros** dont voici un extrait :

« Quand on parle d'un troisième étage possible c'est simplement que quand on prévoit aujourd'hui des fondations en augmentant les piliers d'une section, on a peut-être la possibilité d'avoir un étage de plus. Ces coûts qui sont déjà peut-être prévus maintenant pour ce troisième étage, ça induit simplement quelques dizaines de milliers de francs sur les fondations. Ce n'est pas ça qui fait augmenter les coûts du projet. Ne pas y penser et de redépenser de l'argent dans 10 ou 20 ans pour refaire des piliers supplémentaires pour un troisième étage, ne serait pas logique. Même si on réduit le projet d'un million, on a quand même besoin de ces locaux. La surface qu'on rajoute en plus sur les véhicules, est un volume de vide et ce n'est pas celui-là qui coûte extrêmement cher. Si vous voulez gagner 1 million dans ce bâtiment, il faut supprimer tout ce qui est vestiaires, sanitaires etc.

Au niveau du coût, on est parti sur des prix justes, des prix réels et par rapport à ça on garde ces 20% de réserve. Par rapport à la situation actuelle, il y a déjà eu des augmentations de prix. Aujourd'hui cela serait malhonnête de ne pas tenir compte de ces réserves ».

M. Jean-Marie Allimann (PDC) s'exprime dont voici un extrait :

« On est tous d'accord pour admettre que le service de la voirie et des eaux ne peut plus fonctionner comme il fonctionne actuellement. Ces gens doivent pouvoir travailler pour la collectivité dans des conditions acceptables ce qui n'est plus le cas actuellement.

La commune a une opportunité assez exceptionnelle d'acquérir une surface importante avec un délai jusqu'à la fin de l'année. Si on venait à refuser tout ça, l'offre nous passerait sous le nez et ça serait un privé qui rachèterait ce terrain.

Si la voirie et le service des eaux peut occuper de nouveaux locaux, ça va libérer ceux qui sont actuellement occupés et la commune pourra certainement les louer. Si on vote ce soir à 19 contre 13 le peuple va d'emblée dire non. Il faut voir l'efficacité d'efficience des services cantonaux. Ce que j'aimerais éviter ici, c'est qu'on se déchire et qu'on puisse donner un signal fort si on veut que ce projet passe. Il faut qu'on ait une grande majorité si ce n'est l'unanimité ».

Le groupe PCSI +RC, représenté par M. Olivier Chèvre se prononce en ces termes :

« Suite à l'échec du 1^{er} projet de construction d'un bâtiment pour les services techniques communaux une nouvelle proposition nous est faite au travers du message no 191.

Il est vrai, et personne n'en doute, le besoin en infrastructure pour le matériel et le personnel de la voirie et du service des eaux reste indispensable. Les locaux actuels sont les mêmes que ceux qu'utilisaient le service de la voirie de la commune de Bassecourt avant la fusion. Si l'on pense à l'augmentation, côté personnel et côté matériel, depuis la fusion de nos cinq villages, nous devons toutes et tous constater que la situation actuelle est dépassée. En plus, la commune doit louer plusieurs locaux sur le territoire de Haute-Some afin de pouvoir répondre au besoin actuel et ainsi ranger le matériel de la voirie.

De ce fait, beaucoup de manutentions inutiles sont entreprises chaque soir et chaque matin. Un exemple, décharger et recharger le matériel qui se trouve sur certains véhicules afin de permettre leur rangement dans les garages pour la nuit.

Bref, de nouveaux locaux sont indispensables et le projet bien qu'élevé à presque 4 millions est un investissement sans « prétention ». Il est nécessaire pour assurer un futur serein à long terme, 40 à 50 années. Notre service de la voirie le mérite bien !

Le groupe PCSI et RC va préavisser favorablement ce crédit d'investissement et vous invite à en faire de même ».

Le groupe HSA, représenté par M. Alain Girardin se prononce dont voici un extrait :

« Le groupe HSA a toujours été favorable à l'élaboration d'un projet. Il est pénible de penser que l'on pourrait économiser un montant important d'autant plus qu'il ne faut pas oublier ce qui a été voté jusqu'à lors. On a quand même eu quelques surprises par rapport au CCSC. Je tenais à soulever le fait que le projet nous semble abouti, l'emplacement idéal. Le groupe HSA soutiendra ce projet tel que présenté ».

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) se prononce ainsi :

« Dans l'état des choses et des discussions, il apparaît clairement que la proposition que nous avons faite n'a pas lieu d'être. Donc je retire la proposition déposée tout à l'heure. En revanche, j'espère bien que le souci de tout à chacun de voir des économies possibles à faire sur ce projet soit bien entendu retenues par les responsables du groupe de travail. »

Le groupe UDC, représenté par M. Michel Lando remercie M. Jean-Marie Allimann pour avoir pu amener une certaine clarté dans les débats. Le groupe UDC soutiendra ce projet.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et préavisser un crédit d'investissement de CHF 3'990'000.- relatif à l'acquisition du terrain feuillet N° 2198 du ban de Bassecourt et la construction d'un bâtiment pour les services techniques communaux (message n°191 du 27 juin 2022) » à Bassecourt est accepté par 30 voix et une 1 abstention.

Ce projet devra encore être soumis en votation populaire.

9. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 500'000.- par la bourgeoisie de Glovelier pour l'achat de l'ancienne laiterie à Glovelier (message n°192 du 27 juin 2022).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Agnès Veya cède la parole à M. Pascal Crétin, conseiller communal, pour la présentation du message.

Il rappelle que ce sont les commissions et les assemblées bourgeoises qui font des projets. Pour le projet de ce soir, c'est un investissement de la bourgeoisie de Glovelier. Il souligne que le service des communes a été impliqué pour avoir une totale transparence et éviter tout conflit d'intérêt. En effet, M. Riat délégué aux affaires communales était présent à l'assemblée bourgeoise de Glovelier. Les membres bourgeois de la société de laiterie se sont récusés lors de ladite assemblée bourgeoise.

La bourgeoisie de Glovelier souhaite effectuer une réfection du bâtiment en plusieurs étapes afin de permettre l'implantation de commerces dans le bâtiment. Il est à relever que des réfections sont en cours et financées par la société de laiterie pour permettre l'implantation d'une fromagerie dans les anciens locaux de la laiterie.

Cette approche vise à maintenir les petits commerces dans le village de Glovelier car le bâtiment est situé près de la route cantonale qui connaît un trafic abondant. Il est également situé sur une voie de passage des randonneurs qui font le chemin entre la gare et la Combe Tabeillon.

Le dicastère est favorable à ce message tout comme les autres commissions.

L'offre d'achat faisant l'objet de ce présent message porte sur le crédit de CHF 500'000.-, y compris les travaux engagés par la société de laiterie en 2022, frais de notaire et réserve pour travaux, pour acquérir le bâtiment sis Au Village 20 à Glovelier.

Etant bourgeoise et bourgeois de Glovelier, Mme Adeline Mahon et M. Jean-Pierre Girard se récusent et quittent la salle.

Au vote, le message intitulé « Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 500'000.- par la bourgeoisie de Glovelier pour l'achat de l'ancienne laiterie à Glovelier (message n°192 du 27 juin 2022)» est accepté à l'unanimité.

10. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Environnement, culture, sports et loisirs.

M. Yoann Schaffter propose M. Bernard Grädel de Courfaivre.

M. Bernard Grädel devient donc membre de la commission de dicastère Environnement, culture, sports et loisirs et est nommé par acclamations.

11 Nomination d'un membre à la commission permanente des colonies de vacances.

Le groupe PCSI+RC propose M. José Raul Perez d'Undervelier.

M. Perez devient donc membre de la commission permanente des colonies de vacances et est nommé par acclamations.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Agnès Veya remercie les personnes qui ont préparé la salle, les membres du Conseil général, le Conseil communal, la vice-chancelière, ainsi que le chancelier pour leur participation et leur engagement durant cette séance.

Mme Agnès Veya lève la séance à 22h45.

Courfaivre, le 27 juin 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

La vice-chancelière

Agnès Veya

Michèle Bailat

